

Forêts communales de Besançon - Forêt de Chailluz - Projet de révision d'aménagement forestier 2002 - 2021

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : L'adoption d'un plan de gestion constitue un acte important et solennel dans la mesure où il ne se renouvelle que tous les vingt ou vingt-cinq ans. Le dernier plan de gestion date de 1978 alors que le renouvellement complet d'une forêt peut s'étaler sur cent cinquante ans en moyenne. Sur la base de telles échelles de temps, il est nécessaire d'assurer à la fois une continuité de gestion et une évolution face à des enjeux nouveaux. Ainsi, le plan de gestion 2004 s'inspire de plusieurs données parmi lesquelles il faut noter une meilleure connaissance du milieu ou biotope, la nécessité de préserver ce milieu, la demande sociale croissante de «nature», l'évolution des débouchés économiques du bois ou encore l'apparition d'aléas liés au changement climatique (sécheresse, tempêtes, etc.).

Ainsi, ce projet d'aménagement forestier, construit à partir d'un diagnostic et d'une analyse approfondie, se propose-t-il de définir les modalités et les actions de gestion de la forêt pour les vingt ans à venir, dans une démarche de développement durable et d'appropriation du processus et du projet par les habitants, en rappelant qu'il porte sur la plus grande forêt communale de Franche-Comté dont l'influence économique, écologique et sociale dépasse largement le territoire communal de Besançon.

Données générales

La forêt de Chailluz est entièrement située sur le territoire de la commune de Besançon et lui appartient de temps immémorial.

La surface retenue pour l'actuel aménagement est de 1 611 ha 32 a, sachant que la surface des vides non boisables (clairières d'accueil du public, emprises des lignes électriques, prairies des parcs animaliers) s'élève à 28,81 ha.

Les 3/4 de la surface forestière occupent un plateau légèrement vallonné situé entre 300 et 350 m d'altitude. Le 1/4 restant, sur la côte de Chailluz, est un versant en exposition Sud-Est et culmine à 619 m d'altitude.

Le plateau est caractérisé par un micro-relief karstique très représenté : les dolines sont au nombre d'environ 530 sur la forêt.

En préambule à l'aménagement, une étude des stations forestières s'est déroulée au printemps 2000 sur l'ensemble de la surface boisée. Cette étude fait apparaître une part importante de sols superficiels à peu profonds qui vont déterminer une fertilité moyenne.

La forêt est entièrement incluse dans une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ; un arrêté de Protection de Biotope datant de 1985 contribue à la protection du faucon pèlerin et des habitats qu'il affectionne dans le secteur des falaises du fort de la Dame Blanche.

Les principales essences forestières se répartissent la surface boisée de la façon suivante :

. Chênes (sessile et pédonculé)	31 %
. Hêtres	22 %
. Feuillus précieux, fruitiers, ...	20 %
. Autres feuillus	12 %
. Sapins, Epicéas et autres résineux	14 %
. Vides boisables	1 %

Trois arbres remarquables sont recensés dans le réseau national, il s'agit :

- . d'un tilleul, parcelle 70, d'un diamètre de 160 cm et d'un âge estimé à 360 ans
- . de deux hêtres, parcelles 87 et 156, présentant un intérêt pour leur port.

Analyse des besoins économiques et sociaux

Essentiellement production de feuillus, les premières ventes de résineux apparaîtront durant l'aménagement à venir.

Au point de vue cynégétique, la chasse est louée à l'ACCA de Besançon par bail, pour un montant annuel de 610 € (valeur 2001); le bail actuel arrive à échéance à la fin de cette saison et doit être rediscuté pour les années à venir.

La forêt de Chailluz est très attractive et fréquentée par de nombreux publics dont près de 25 % sont issus d'autres communes de l'agglomération ; de nombreux équipements variés ont été mis en place depuis 1972 ; on peut noter :

- les parkings, les parcours sportifs, les clairières, les tables et bancs, les places à feu, les sentiers VTT et piétonniers, les sentiers équestres, le parcours botanique, les abris et équipements sanitaires, les enclos de vision d'animaux, ...

- la Petite École dans la Forêt qui accueille plus de 3 000 enfants scolarisés par an.

Les gestionnaires de la forêt ont d'ailleurs tenu compte de la fréquentation dans le choix des modes de gestion sylvicole pour l'aménagement précédent et ont également mis en place une brigade équestre de surveillance.

Si la forêt de Chailluz est fortement fréquentée autour des deux pôles principaux (Grandes Baraques et parcours sportifs), il existe une fréquentation diffuse assez soutenue sur le reste du massif et c'est pourquoi toute action sylvicole devra prendre en compte l'impact visuel, qu'il s'agisse de visions internes ou externes de la forêt.

Enfin, un projet de rocade de contournement de Besançon est actuellement à l'étude. Selon l'implantation de cette infrastructure routière, son ampleur et son impact sur le milieu forestier pourront rendre nécessaire une adaptation du présent aménagement forestier.

Le dernier aménagement

Il a fait l'objet de l'arrêté ministériel du 12 juillet 1984, pour une durée prévue et réalisée de 24 ans (1978-2001), et portait sur une surface de 445 ha 28 a.

La production globale réalisée durant l'aménagement est de 3,21 m³/ha/an.

Les objectifs ont été atteints pour les 2^{ème} et 3^{ème} séries (groupes d'amélioration, de préparation et de régénération), par contre, la 4^{ème} série (coupes de taillis sous futaie) a posé de réels problèmes aux gestionnaires ; ceci est dû principalement à des peuplements en place vieillissants et peu adaptés aux stations.

Les objectifs, les zonages et les principaux choix

La durée d'application de l'aménagement forestier proposé est de 20 ans (2002 à 2021).

Division de la forêt en séries :

2^{ème} série, pour une surface de 1 020,65 ha : série de production, traitement en futaie régulière,

3^{ème} série, pour une surface de 389,31 ha : série d'accueil du public, traitement en futaie jardinée extensive par pieds d'arbres,

4^{ème} série, pour une surface de 201,36 ha : série de protection générale des sols et des milieux, traitement en futaie irrégulière par pieds d'arbres.

L'aménagement proposé portera sur une surface à régénérer de 199,44 ha.

Problèmes posés et solutions proposées :

- *Santé médiocre des chênes sur des stations globalement défavorables à cette essence :*

* Rétablissement à long terme d'une part beaucoup plus importante de hêtres et feuillus précieux

* Effort de régénération artificielle sur la série de production (hêtres sous abri, érables et fruitiers)

- *Stations peu fertiles de la côte de Chailluz où jusque-là aucun traitement n'était préconisé :*

* Un passage en coupe durant l'aménagement

* Martelage léger visant à maintenir la diversité importante de ces peuplements sans cuire le sous-bois par des mises en lumière trop brutales.

- *Lapiaz couvrant certaines parcelles sur de grandes surfaces :*

* Gestion extensive de ces milieux

* Une coupe légère durant l'aménagement si d'autres exploitations se déroulent à proximité.

* Maintenir une ambiance favorable à l'épanouissement des bryophytes et fougères.

- *Peuplements pauvres ou ruinés sur des surfaces importantes :*

* Régénération naturelle parfois impossible en traitement régulier (trop peu de semenciers ou absence de l'essence objectif),

* Effort de régénération artificielle à intensifier dans cet aménagement.

- *Fonction d'accueil du public toujours plus forte, en particulier dans la série d'accueil*

Confirmation des choix de l'aménagiste il y a 25 ans :

* Pas d'extension des équipements d'accueil du public.

* Extension du mode de traitement irrégulier aux parcelles bordant la route forestière des Chapelets.

* Traitement irrégulier pied à pied limitant la complexification croissante du suivi de la mosaïque de bouquets ouverts en 25 ans.

- *Fréquentation relativement importante en dehors de la série d'accueil du public :*

* Prendre en compte à un niveau élevé les aspects paysagers et naturalistes de l'intervention dans la série de production.

* Étalement temporel et spatial de l'action de régénération.

En conclusion, il sera spécialement pris en compte, dans le cadre de la gestion forestière :

* les zones les plus fréquentées sur lesquelles sera appliqué un traitement en futaie jardinée,

* l'abandon de la série de taillis sous futaie et conversion en futaie claire à faibles investissements,

* la spécificité écologique de la côte (nouvelle série gérée en futaie irrégulière avec un objectif principal de protection).

Concernant l'accueil du public :

* rénovation globale de la signalétique,

* sécurisation des usagers de la forêt (réflexion et mise en place d'un plan de circulation en forêt favorisant les modes doux de déplacement),

* amélioration des équipements existants.

Conclusions générales :

Bilan

* Le bilan global fait apparaître un déficit prévisionnel pour les prochaines années.

* Cependant, les seules dépenses nécessaires à la gestion des peuplements forestiers sont couvertes par les recettes prévues au plan de gestion.

* Ce déficit est cependant à relativiser car la forêt de Chailluz remplit une fonction primordiale d'accueil du public, tout en rapportant des revenus substantiels par la sylviculture.

* Aucun autre espace public à vocation d'accueil ne peut présenter de telles recettes, et un déficit somme toute aussi réduit, si on le rapporte aux milliers de personnes qui fréquentent la forêt au long d'une année.

Conclusion

* L'aménagement de la forêt de Chailluz met en oeuvre une palette importante de techniques et connaissances, qui permettront de répondre aux différentes situations rencontrées.

* La conversion des peuplements se poursuit, les jeunes peuplements résineux entrent comme prévu en production : cet aménagement s'inscrit bien dans la continuité du précédent.

* Les outils, dont disposent le gestionnaire et le propriétaire, en matière de description des milieux naturels, constituent une nette avancée tant sur le plan technique que pédagogique.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le projet de révision d'aménagement de la Forêt de Chailluz qui lui est proposé.

«M. LE MAIRE : C'est un point important puisqu'on va vous présenter en quelques minutes notre plan d'aménagement forestier pour 2002-2021, soit 19 ans.

M. Éric ALAUZET : Pour faire justement le lien avec le dossier précédent, vous allez voir comment, à travers un plan de gestion durable, on s'oriente vers une certification environnementale. Je vous invite donc à faire une petite balade en forêt. Je crois qu'après les heures mouvementées qu'on vient de vivre, ça fera du bien à tout le monde et un petit ressourcement en nature sera salutaire. Je dois des remerciements vraiment importants à l'ONF et à Antony AUFRAY, l'ingénieur qui, depuis deux ans, parce que c'est un travail de deux ans, a collaboré avec nous de façon très efficace et coopérative avec des idées ouvertes et nouvelles que l'ONF maintenant met en œuvre et bien sûr je remercie les services qui ont beaucoup travaillé, Michèle MOUNEYRAC, Dominique LHOMME et l'ensemble du personnel.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous renvoie à la présentation désormais classique du développement durable avec l'équilibre entre l'environnement, le social et l'économique. C'est ce cadre de référence qui nous a servi tout au long de l'élaboration du plan de gestion. Et en préalable, je veux aussi insister sur le fait que nous allons traiter maintenant du plan de gestion forestier. Il ne s'agit donc pas ici de décrire l'ensemble des actions d'aménagement à engager dans la forêt, même si je les évoquerai et que dans le débat peut-être vous aurez envie d'en parler, mais bien d'ajuster les actions de gestion forestière dont l'objectif premier demeure la production de bois et aussi la réponse aux usages sociaux et aux défis environnementaux qui sont précisés parallèlement.

Alors qu'est-ce qu'un plan de gestion ? C'est d'abord un diagnostic, c'est ensuite une concertation, c'est un programme d'actions, le financement de ces actions dans le cadre budgétaire et enfin l'évaluation à partir de bases d'indicateurs. Le diagnostic passe déjà par une mise en perspective historique et intéressante de la gestion de la forêt de Chailluz. Le premier règlement d'exploitation forestière date de 1738, donc vous voyez, 50 ans avant la Révolution Française. Longtemps la forêt a simplement représenté une ressource pour le bois de chauffage produit à partir d'une gestion dite en taillis sur futaie, centrée donc sur le chêne et le charme. L'introduction des résineux est relativement récente puisqu'elle remonte à une cinquantaine d'années. Concernant les surfaces communales, on constate qu'elles se sont progressivement étendues pour représenter aujourd'hui 1 615 hectares soit le quart, 25 % de la surface communale, ce qui est tout à fait exceptionnel pour une ville de la taille de Besançon. Et on notera enfin que c'est en 1978, au moment du précédent plan de gestion auquel il était fait référence, cinq mandats plus tôt, que furent données les premières orientations en faveur du public et donc j'en profite pour saluer le travail qui a été fait à l'époque par Xavier Lacroix, je ne sais pas s'il est là, il m'a dit qu'il essaierait de venir, c'était l'ingénieur qui à l'époque avait monté ce projet avec la Ville.

Cette histoire nous suggère deux pistes, celle de la continuité du renouvellement forestier car nous nous situons sur des échelles de temps longues avec une logique de renouvellement des peuplements et un cycle de vie des arbres qui s'étale en moyenne sur 120 à 150 ans, ce qui demande de ne pas changer de cap tous les six mois, mais aussi celle de l'évolution en raison des modifications importantes du contexte. Il s'est passé des choses en 25 ans, une meilleure connaissance du milieu, les nouvelles menaces climatiques : tempête, sécheresse, l'évolution des débouchés du bois, l'évolution des comportements sociaux et enfin l'évolution de la réglementation et l'existence des traités internationaux

notamment la résolution des Nations Unies de 1992 à Rio, parallèle à celle qu'on connaît tous qui est celle du réchauffement climatique, l'autre résolution concernait la diversité biologique qui est un problème qui n'est pas moindre.

Quelques éléments d'état des lieux : diagnostic environnemental, social et économique. Sur le plan environnemental, la forêt de Chailluz, de façon schématique, est partagée en trois portions : la portion principale que vous connaissez le mieux, le plateau occupé par les feuillus, plus au Nord - Nord-Est la zone dominée par les résineux et la côte de Chailluz de l'autre côté de l'autoroute, autoroute qui crée une barrière préjudiciable à l'équilibre de la forêt. Il faudra d'ailleurs réfléchir à l'impact de la rocade Nord-Ouest. Premier constat : l'existence d'une grande diversité de milieux, authentifiée par la carte des stations forestières. Ça c'est un élément dont on ne disposait pas en 1978 et vous voyez cette mosaïque d'allure microscopique que constitue la forêt. C'est un élément décisif aujourd'hui qui explique la nature, à tel ou tel endroit, de la flore, de la faune, de telle essence qui se développe plus ou moins et c'est ces informations qui vont nous permettre une gestion au plus juste, au plus près, on pourrait même parler ici de proximité aussi dans la forêt de Chailluz, donc une gestion adaptée à la nature du sol, à la fertilité plus ou moins importante de tel ou tel espace, à la fragilité ou à l'intérêt écologique de tel autre. Le second constat, c'est la forte présence du chêne, liée à la tradition anthropique dont j'ai parlé tout à l'heure, environ 1/3 aujourd'hui des essences donc par rapport à l'histoire du bois de chauffage. Ces chênes souffrent de la faible couche de terre, ils ne sont pas adaptés au milieu, donc le rendement est faible, économiquement d'ailleurs c'est préjudiciable, les arbres sont fragiles, plus sensibles à des tempêtes par exemple, ou à des sécheresses. Le troisième constat, c'est l'importance des milieux fragiles dans cette forêt de Chailluz, écologiquement et géologiquement intéressants par la nature de la flore ou de la faune, c'est le cas donc des lapiaz, ces fameux affleurements rocheux déchiquetés si caractéristiques ou encore les dolines qui résultent des affaissements du sous-sol karstique. Je vous invite au passage d'ailleurs à découvrir la réalisation que nous avons faite dans le quartier des Tilleroyes qui est le seul exemplaire urbain qu'il nous reste de lapiaz, nous l'inaugurerons je pense avant l'été quand tous les aménagements pédagogiques seront terminés. Le quatrième constat c'est l'existence de clairières qui ont été ouvertes lors du précédent plan de gestion. Elles contribuent à la diversité du paysage, à créer des ambiances différentes et elles constituent des lieux d'accueil bien évidemment que l'on fréquente tous ou de manifestations privilégiées -je signale au passage par exemple l'exposition artistique organisée par l'association Zoumaï depuis deux ans-. Cinquième constat, situé un petit peu en marge du plan de gestion forestier mais je crois qu'il faut le signaler, c'est l'existence d'un petit patrimoine -ça va ravir Jean ROSSELOT- patrimoine archéologique bâti qui mérite d'être signalé et mis en valeur. Nous disposons donc de quelques édifices en lien avec les anciennes activités pastorales, je pense notamment aux lavognes où venaient s'abreuver les troupeaux ou encore des fontaines, d'activité militaire aussi avec bien sûr le Fort de la Dame Blanche mais aussi des poudrières, ou encore religieuse, une chapelle, etc.

La deuxième partie du diagnostic, c'est le diagnostic social au sens de l'accueil du public. Le premier constat c'est que l'accueil du public est essentiellement aujourd'hui concentré sur deux sites, le site en ouverture de forêt lié notamment au parcours de santé et le second au niveau des Grandes Baraques. Ces zones bénéficient aujourd'hui déjà d'un traitement forestier spécifique pour accueillir le public. Parallèlement la pénétration dans la forêt est plus limitée et la répartition du public est assez inégale entre ces deux sites et le reste de la forêt. Le deuxième constat c'est que les équipements sont nombreux, variés, je cite simplement les enclos à animaux, le grand abri, la petite école dans la forêt, le parcours sportif et d'autres encore. Le troisième constat c'est que la fréquentation y est importante, très importante, en croissance constante, que les publics sont divers, de 4 à 99 ans -je dis ça parce que j'entendais hier à la radio que la France comptait 15 millions de randonneurs dont certains fréquentent la forêt de Chailluz-. C'est une forêt qui attire bien au-delà de Besançon, bien sûr la population de l'agglomération. C'est d'ailleurs une forêt d'agglomération puisqu'elle ne s'arrête pas aux limites du territoire communal mais déborde sur les communes avoisinantes, qu'elle a une attractivité touristique non négligeable, que concernant son accès il se fait aujourd'hui essentiellement en voiture et il y a une

carence qu'il faudra améliorer pour l'accessibilité en transport collectif, en bus ou par les modes doux, vélo notamment. Quatrième constat, c'est l'insuffisance et la vétusté patente de la signalétique. Le cinquième concerne les moyens humains mis à disposition pour l'information, l'accueil, la sensibilisation et la surveillance du public, premièrement la brigade à cheval de l'ONF, les agents de l'ONF qui produisent pour la Ville un certain nombre de prestations, notamment le nourrissage des animaux mais aussi de la pédagogie et le personnel municipal puisqu'il y a deux personnes employées par la Ville dont la qualité et l'action sont unanimement reconnus et je suis vraiment très surpris de voir les fiches retour des instituteurs et des institutrices souligner la qualité de cet accueil et vraiment de façon unanime et régulière. Sixième et dernier constat sur l'accueil du public, c'est la palette variée d'activités qui s'élargit au fil du temps, ça va des loisirs à la culture en passant par les activités physiques et sportives, la découverte, la convivialité, avec parfois des activités un peu, je ne vais pas dire contradictoires, mais parfois un petit peu antagonistes, VTT et promeneurs ce n'est pas toujours facile, chasseurs, promeneurs, cueilleurs de champignons ce n'est pas toujours facile non plus, mais ça cohabite quand même.

Le dernier point diagnostic c'est le diagnostic économique qui indique que la fonction de production de la forêt, fondée sur un renouvellement dynamique des peuplements est restée la fonction de base de la forêt, qu'elle s'est adaptée à la fréquentation du public au niveau des pôles d'accueil depuis le précédent plan de gestion de 1978. La logique économique a bien entendu été contrariée par la tempête de 1999 et les milliers d'arbres jetés à terre et la crise commerciale n'est malheureusement pas terminée, les cours restant aujourd'hui assez bas.

La conclusion de ce diagnostic c'est que la situation est malgré tout équilibrée, qu'elle est propice à des évolutions nécessaires qui devront être conduites dans le sens de la préservation et de l'enrichissement de la forêt, dans l'intérêt de l'environnement et du public, sans pour autant affecter la rentabilité économique.

Les enjeux maintenant : sur la base de ces différents éléments et après concertation avec l'ONF, réunion publique, il y a eu notamment un forum qui s'est tenu au Kursaal il y a un an, des contributions écrites, on a élaboré des scénarios tranchés, un peu caricaturaux, on a fait du tout écolo, du tout social, du tout économique. Aucun des trois ne fonctionne parce qu'il y a évidemment des contradictions entre ces trois scénarios. Le tout économique bien sûr, vous imaginez les coupes rases... ça pénalise la fréquentation du public et le milieu qui souffre mais entre la faune et la flore il y a aussi des contradictions. Quand il y a trop de chevreuils, la flore se dégrade et une surfréquentation du public comme on le voit par exemple dans les parcs et forêts qui sont malheureusement devenus des parcs en région parisienne, oblige aujourd'hui quasiment à ceinturer les forêts pour que les gens n'y pénètrent plus tellement elles sont piétinées et abîmées.

A partir de là, quels sont les enjeux autour de la continuité et autour de l'évolution ? On concilie bien toujours ces deux dimensions. La continuité c'est garder une forêt authentique avec une activité forestière classique, une forêt qui se renouvelle et il n'y a pas de confusion entre espace vert et forêt, on n'est pas là en train de créer un parc urbain. Le deuxième élément de continuité, c'est qu'on garde l'architecture autour des deux pôles principaux d'accueil, c'est-à-dire le premier en entrée en forêt autour du parcours sportif et le deuxième autour des Grandes Baraques, l'option n'est pas nécessairement de créer un troisième voire un quatrième pôle. Et donc parallèlement à cette logique de continuité, des évolutions nécessaires. Les enjeux c'est des essences mieux adaptées au milieu, avec une diversification des essences, des modes de gestion sylvicole plus adaptés et ça c'est le cœur du projet, j'y reviendrai tout à l'heure. Je dis ça parce qu'il peut ressortir parfois des choses qui sont en marge de l'essentiel, parce que ce n'est pas forcément facile à comprendre les modes de gestion mais c'est vraiment le point central. Et donc ces deux enjeux intègrent un objectif d'efficacité économique en même temps, aussi bien dans le choix des essences, des débouchés économiques pour ces essences que dans la recherche d'une

optimisation des méthodes d'exploitation. Autre enjeu, c'est l'amélioration du public et un traitement plus fin des pôles d'accueil, bien entendu la préservation du milieu et l'enrichissement du milieu, et donc une permanente concertation avec les habitants, c'est leur forêt et il faut qu'ils participent à son évolution.

Donc ces enjeux se traduisent naturellement dans des actions concrètes. Alors là nous sommes au cœur du plan de gestion. J'évoquerai les aspects d'équipements sociaux mais, en marge ; si vous le voulez bien, on va se concentrer sur la gestion forestière. Donc priorité est donnée à la diversification des essences et des modes de gestion. Les essences donc adaptées au terrain, ça veut dire que demain c'est le hêtre qui, progressivement -c'est sur 50 ans- deviendra l'essence de base, l'essence de référence en forêt de Chailluz parce que le hêtre a besoin de moins de terre pour se développer, il sera plus solide que le chêne et qui dit plus solide dit commercialement plus intéressant. Donc il viendra progressivement se substituer au chêne et au feuillu secondaire puisque vous voyez que la part du feuillu secondaire passe de 12 à 2 % en 40 ans, ce qui pourrait apparaître comme un appauvrissement, ce n'est pas les bois qui nous intéressent. Ce qui nous intéresse c'est le hêtre parce que c'est l'essence de base et puis les feuillus, les feuillus précieux qui, eux, vont contribuer à la diversité puisqu'ils vont passer de 20 à 25 %, frênes, érables, tilleuls, ormes, merisiers, aliziers, car lorsque les essences sont adaptées elles se développent mieux et elles se vendent mieux.

Donc choisir des modes de gestion et diversifiés, adaptés après le choix des essences, il s'agit premièrement de créer des îlots de vieillissement, c'est-à-dire des endroits où les zones sont les plus fragiles, notamment la côte Chailluz, on ne peut pas bien l'exploiter, elle est fragile, donc là on fera des îlots de vieillissement, dans les zones de lapiaz également pour faciliter la diversité biologique parce que le vieillissement naturel de la forêt va créer des occasions de développement ou d'installation d'espèces nouvelles comme les espèces nicheuses par exemple dans les arbres creux, donc les arbres morts. Par la même occasion, ces espaces seront exclus d'une logique d'exploitation forestière intensive qui de toute façon est compliquée et peu rentable. Donc vous voyez qu'on essaie toujours de mêler toutes les dimensions. A côté des îlots de vieillissement, nous aurons la futaie régulière qui a été la méthode de gestion traditionnelle où tous les arbres sont plantés en même temps, éclaircis, ils poussent tous en même temps, c'est souvent une essence dominante et des individus qui ont tous le même âge. On n'abandonne pas ce type de gestion parce qu'il faut aussi diversifier les modes de gestion ; à l'échelle de ce plan de gestion de 20 ans, ce sera relativement marginal mais on a tous les plans de gestion précédents qui portent ce mode de gestion. Ceci dit, on peut les traiter de façon moins traumatisante qu'on a pu le faire par le passé en gardant des îlots centraux ou en soignant particulièrement les alentours de ces zones.

Ce qui va devenir dominant pendant ce plan de gestion dans les nouvelles parcelles traitées, c'est donc ce qu'on appelle la futaie irrégulière dite futaie jardinée pied à pied où là vous voyez qu'on va trouver des essences différentes au sein de ces espaces, des arbres aux âges différents. Elle repose donc sur un traitement des arbres pied à pied, on ne va pas tout raser d'un coup, on va les chercher un par un, ce qui peut paraître un peu complexe mais ce n'est pas inintéressant dans les zones d'accès difficile, avec des essences diverses, c'est là qu'on aura aussi les essences intéressantes et cette méthode est respectueuse du milieu sans nécessairement engendrer des coûts de gestion supplémentaires. Il est particulièrement adapté à la côte de Chailluz comme je l'indiquais ou aux zones fréquentées par le public pour lesquelles la gestion extensive en futaie régulière n'est pas envisageable.

Donc la diversité ainsi obtenue à travers le choix des essences et le mode de gestion permettra progressivement un enrichissement du patrimoine naturel et le respect des milieux fragiles, une résistance plus importante de la forêt aux événements climatiques qu'ils s'appellent tempête ou qu'ils s'appellent sécheresse, dont les arbres vont souffrir de plus en plus, la création de nouvelles ambiances aussi par la diversité des milieux et une optimisation économique. Au bout du compte elle contribuera à renforcer ce qu'il est convenu d'appeler les aménités, c'est un mot avec lequel il va falloir se familiariser

qui veut dire un petit peu l'intérêt, l'agrément pour le public. Donc l'optimisation économique à côté des éléments que j'ai indiqués tout à l'heure sera aussi recherchée à travers des nouveaux ou des débouchés retrouvés pour le bois et notamment le bois énergie puisque nous sommes en train d'étudier avec l'ONF comment le bois des houppiers, la partie haute des arbres pourra être utilisé pour alimenter nos chaufferies bois mais on pourra aussi, dans la construction, notamment dans les normes HQE, introduire plus systématiquement du bois dans la construction.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accueil du public, j'en dis un mot parce que c'est important même si ce n'est pas le cœur du sujet, vous avez vu qu'on va avoir un traitement plus fin au niveau des zones d'accueil du public. Il existe un certain nombre d'actions qui ne font pas partie, à proprement parler, du plan de gestion forestier mais qui méritent d'être évoquées. Donc pour les années à venir, l'action principale portera sur la signalétique, j'ai dit dans quel état elle était tout à l'heure, à la fois dans un état de vétusté mais aussi d'insuffisance par rapport à tout ce qu'il y a à découvrir dans cette forêt, donc elle permettra de mieux la découvrir. On pourra imaginer des circuits thématiques autour des circuits sylvicoles, circuits karstiques, circuits archéologiques, géologiques, faunistiques, j'en passe et d'autres. La circulation automobile fait l'objet d'un titre dans la presse récemment, je n'ai peut-être pas besoin de vous détailler ou alors je suppose que ça reviendra dans le débat, mais en tout cas le but c'est de supprimer les circulations de transit, c'est-à-dire qui ne servent pas la forêt de Chailluz, notamment toute la circulation de dérivation par le chemin du Cul des Prés où il y a des records de vitesse extraordinaires d'ailleurs, et aussi les boucles ne seront plus possibles dans la forêt de Chailluz puisqu'on pourra accéder au parking des Grandes Baraques ou des Petites Baraques mais on ne pourra plus traverser la forêt de Chailluz.

J'en terminerai en soulignant qu'on prendra soin de toujours associer les habitants à la suite, qu'il faudra préciser les indicateurs pour faire les évaluations et que c'est bien entendu un plan de gestion forestier qui est ouvert au développement et à des aménagements pour le public en forêt de Chailluz. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je voudrais joindre mes remerciements à ceux d'Éric, c'est vraiment un très très bon rapport qui a été fait. C'est une véritable richesse notre forêt, c'est vraiment le cœur de la ville. C'est compliqué car il faut à la fois qu'on l'utilise, qu'on l'exploite mais il faut aussi qu'on la protège, donc tout ça est le résultat de compromis et Éric a beaucoup travaillé là-dessus avec les services et on peut l'en remercier. J'ajouterai que c'est un power point qui est très clair, très pédagogique et je ne me lasse pas de le voir.

Mme Claire CASENOVE : J'ai juste une petite question. Vous avez évoqué le problème de la route qui va être interdite à la circulation. J'ai eu bien entendu, je pense comme tout le monde, des interventions d'usagers et je ne reviens pas là-dessus. Je trouve que c'est une bonne idée, il faut protéger cette forêt effectivement mais est-ce qu'on ne pourra pas, pour les gens de Marchaux, de tout ce coin-là, obtenir une gratuité de l'autoroute par exemple pour les gens qui viennent travailler sur ce tronçon ou trouver un moyen pour qu'ils ne soient pas trop pénalisés par cette interdiction parce que ça va allonger leur trajet.

M. Éric ALAUZET : Le Maire va vous faire une réponse. Il y a ce problème-là et il y en a un autre dont je profite de votre question pour le soulever aussi, qui n'est pas la question des automobilistes mais la question d'habitants, d'habitants notamment sur Palente Village qui pourraient, légitimement, s'inquiéter des dérivations de circulation qui pourraient traverser le quartier. Ça me paraît plus embêtant, comme nuisances que les quelques difficultés qui vont être créées aux automobilistes. Donc on étudiera cela car on va être là dans une phase d'essai de quelques semaines. On va étudier les reports de trafic et on verra si effectivement Palente Village les subit, on verra avec Jean-Claude ROY et le Service Voirie comment à ce moment-là régler le problème pour que les conditions de vie ne se dégradent pas dans le quartier.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut prendre les choses dans l'ordre. La situation n'était plus possible, acceptable avec des chronométrages à 120 km/h, c'est la première chose. Deuxièmement, il faut effectivement vérifier ce qui va se passer car il y a des possibilités de transfert, comme l'a dit Éric, très fortes sur entre autres le chemin de Palente, c'est ce qui se passe lorsque l'on coupe une voie. Je crois qu'il faut que demain le Maire de Besançon, Président de l'Agglomération rencontre le nouveau Président du Conseil Général ainsi que le Président de la Région qui auront entre autres, le Conseil Général certainement, des compétences en matière de route car la vraie solution à cela, vous la connaissez, s'appelle RNE, Rode Nord-Est.

M. Éric ALAUZET : Elle va être débaptisée.

M. LE MAIRE : Oui, car on imagine toujours qu'une rocade c'est une deux fois 4 voies... Nous avons besoin à Besançon d'une route qui permette de relier globalement Thise au haut de la rue de Vesoul. Des études sont en cours, mais elle ne sera faite que dans une quinzaine d'années, l'objectif étant quand même de la réaliser plus tôt car si vous allez, comme je vais le faire, rencontrer les habitants des Torcols, ceux de Saint-Claude, du chemin du Point du Jour et de Vieilley et autres, ils se plaignent en permanence qu'il y a une très grande fongibilité de tout le secteur et que tous ces secteurs-là sont envahis par des voitures qui passent souvent à grande vitesse ; il faudra donc trouver une solution.

Par rapport à l'autoroute, je me suis entretenu il y a quelque temps avec le président de la SAPRR qui gère les autoroutes ; c'est quelque chose qui n'est pas impossible mais dont le coût serait absolument insupportable pour une ville voire une agglomération car la gratuité est exclue puisque c'est une société qui doit amortir ses amortissements. Cela représenterait un coût de l'ordre chaque année de millions d'euros pour la collectivité Ville ou Agglomération voire Département. Il faudra peut-être qu'avec la nouvelle donne on étudie cette solution mais en tout cas ce n'est pas possible pour l'instant.

Mme Nicole WEINMAN : Sur ce dossier on voit bien et je suis d'accord avec Éric ALAUZET, à quel point le projet de la RNE aura une incidence sur le développement ou la protection de la forêt de Chailluz. J'aimerais d'ores et déjà, même si on ne va pas en parler demain, attirer votre attention sur le fait qu'il faudrait arriver à rester au plus près du temps et ne pas subir ce décalage sur la RNE comme on l'a subi sur la rocade Nord-Ouest parce que quand nos anciens élus avaient arrêté le tracé de la rocade Nord-Ouest, à l'époque il y avait encore des champs, il y avait encore des arbres, c'était la campagne et aujourd'hui la rocade Nord-Ouest est devenue une voie de desserte. Donc je suis assez d'accord avec vous sur le fait qu'il faut maintenant se rapprocher le plus près de l'autoroute et éviter de faire une prolongation de la voie de contournement actuelle parce qu'on sera sinon déjà trop en retard sur le développement de la Ville. Je profitais de ce petit point pour donner mon avis.

M. LE MAIRE : Vous savez que le problème du retard de la rocade Nord-Ouest est un problème de financement. Donc j'aurais envie de dire, pour aller plus vite, c'est un peu une provocation je le reconnais, «prélevons un peu plus d'impôts». C'est ça le problème.

Mme Nicole WEINMAN : Je ne fais pas partie de ceux qui n'en paient pas.

M. LE MAIRE : Je l'imagine bien mais ma remarque était globale.

M. Bernard LAMBERT : Je voudrais m'associer, Monsieur le Maire, à vos remarques sur l'excellent travail de notre collègue Éric ALAUZET. On a un bon travail parce qu'on a un bel outil pédagogique et tout le monde sait et s'accorde à dire que la forêt de Chailluz est un bon support pédagogique pour faire naître des vocations à nos scolaires qui visitent la forêt et qui vont en terrain d'application. Alors ma question s'adresse peut-être plus particulièrement à Mme FELLMANN, notre collègue première adjointe : est-ce qu'on a l'assurance que dans leur parcours de scolarité dans le primaire, tous les élèves vont et pratiquent la forêt de Chailluz en cours d'application ?

Mme Françoise FELLMANN : Je pense que oui pour les élèves bisontins, en fait ce sont les enseignants qui font la demande et je n'ai pas eu de retour d'enseignants qui n'auraient pas pu y aller. Le problème peut se poser pour les enfants des classes de l'agglomération qui participent aux activités de la Petite École dans la Forêt, pour un tiers me dit-on, car priorité est donnée aux élèves bisontins.

M. LE MAIRE : Il faudra qu'on en discute à l'Agglomération parce que je pense que ce serait bien d'embaucher peut-être du personnel supplémentaire afin que l'ensemble des gamins de l'agglomération de Besançon puissent y venir».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le projet qui lui est soumis.

Récépissé préfectoral du 7 avril 2004